



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 mai 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 mai 2005

**Agence Municipale de Médiation - Accueil de majeurs devant  
effectuer des travaux d'intérêt général (alternative à poursuite  
judiciaire) en lien avec le service pénitentiaire de probation et  
d'insertion**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Depuis 1983, date de sa création, le travail d'intérêt général (TIG) a permis à un nombre important de jeunes d'effectuer leur peine en milieu ouvert auprès d'une collectivité ou d'une association. A noter que le TIG est une peine substitutive à l'emprisonnement.

La Mairie de Niort participe au développement des peines alternatives en confiant l'accueil, le placement et le suivi des majeurs à l'Agence Municipale de Médiation, compétente en matière de prévention de la délinquance. Ceux-ci sont tenus d'effectuer un travail souvent en adéquation avec leur formation au sein des services de la Ville, et sont encadrés par un personnel référent de l'Agence Municipale de Médiation.

La Mairie de Niort doit être habilitée pour ce type d'accueil par le Ministère de la Justice.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire, conformément à la circulaire d'application du 11 mars 1993 de l'article R. 131-17 et suivants du Code Pénal, à solliciter le Juge d'Application des Peines pour l'inscription de la Mairie de Niort sur la liste des structures d'accueil,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions avec le Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion pour le placement des majeurs.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gérard NEBAS**